



ARRETE MUNICIPAL

DM/WB/DH

N° 002-2023

Objet : Travaux d'enrobés sur trottoir

Le Maire de la Commune de Touques,

Vu le code de la route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande faite par la société EIFFAGE pour le compte de la Commune de TOUQUES, d'effectuer des travaux de réparation sur les bordures de la Place Foch (le long de l'église Saint Thomas) jusqu'à la rue Schaeffer du mercredi 25 janvier au vendredi 27 janvier 2023,

Considérant la nécessité d'autoriser la société EIFFAGE de procéder à ces travaux,

Sur proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1 : La société EIFFAGE est autorisée à exécuter les travaux précités, du mercredi 25 janvier au vendredi 27 janvier 2023.

Article 2 : Pendant cette période, afin de permettre l'exécution des travaux, la portion de route de la Place Foch (le long de l'église Saint Thomas) jusqu'à la rue Schaeffer sera fermée à la circulation, avec une mise en place d'un alternat par feux si nécessaire.

Article 3 : La société EIFFAGE mettra en place tous les panneaux nécessaires à l'information et à la sécurité des usagers en amont et en aval du chantier.

Article 4 : La société EIFFAGE devra impérativement remettre en l'état les abords de la chaussée.

Article 5 : Copie du présent arrêté sera transmise à la Police Nationale, aux Pompiers, aux Services Techniques Municipaux et à la société EIFFAGE.

Fait à Touques, le 24/01/2023

Pour le Maire,
Par délégation, le 1^{er} Maire Adjoint

David MULLER

